



# DOSSIER DE PRESSE

27 août 2021

Contact presse

**Matthieu SCHOCH**

Responsable Communication Externe  
& Information Voyageurs

03 89 66 77 13 - 06 99 08 74 43  
matthieu.schoch@solea.info

Votre réseau de transport  
est un service





# SOMMAIRE

- 1 Les évolutions programmées de l'offre de transport **3**
  - 1.1 Les modifications appliquées dès le lundi 30 août
    - 1.1.1 Ligne C6
    - 1.1.2 Ligne 11
  - 1.2 Une nouvelle ligne de transport activée à l'automne
    - 1.2.1 Ligne 17
  
- 2 Contexte sanitaire : impacts sur l'offre et accès aux services Soléa **5**
  - 2.1 Une offre de transport qui facilite l'accès aux centres de vaccination
    - 2.1.1 Le service « Filéa Vaccination »
    - 2.1.2 Gratuité du P+T Université
  - 2.2 Pour bien voyager ensemble : des règles sanitaires toujours en vigueur
    - 2.2.1 Port du masque et gestes barrières
    - 2.2.2 Des véhicules toujours désinfectés quotidiennement
    - 2.2.3 Services Soléa
      - 2.2.3.1 Agences commerciales
      - 2.2.3.2 Accueil Soléa
      - 2.2.3.3 Vente à bord des bus et achats de titres
      - 2.2.3.4 Service contentieux
  
- 3 Des mesures volontaristes et solidaires en faveur du pouvoir d'achat et de l'inclusion **8**
  - 3.1 Gel des tarifs des tickets et des abonnements Soléa
  - 3.2 Mesures en faveur de l'inclusion
  
- 4 Bus au biogaz Naturel Comprimé : nouvelles livraisons et continuité des aménagements **9**
  - 4.1 Livraison de 7 nouveaux bus GNC
  - 4.2 Les travaux de mise en conformité se poursuivent





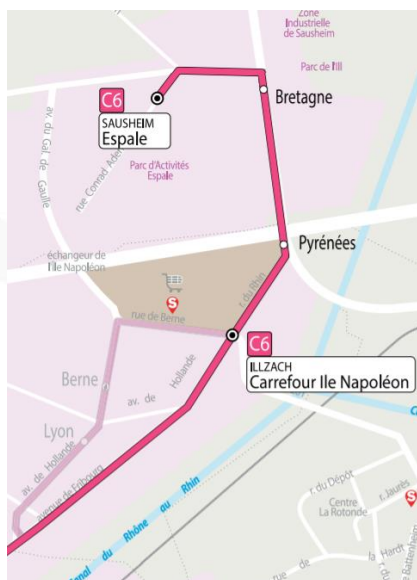
Comme chaque année dans de nombreux réseaux de transport urbains, la rentrée scolaire et le mois de septembre sont synonymes de mises en œuvre de modifications de l'offre de transport régulière. Depuis le déploiement du nouveau réseau de bus de l'agglomération en 2019, ses évolutions sont localisées et visent à tenir compte des nouveaux besoins, des évolutions de la voirie ou bien consistent en des améliorations issues de l'étude des remarques et suggestions des clients voyageurs de notre réseau.

## 1. Les évolutions programmées de l'offre de transport

### 1.1 Les modifications appliquées dès le lundi 30 août

#### 1.1.1 Ligne C6 : itinéraire modifié et prolongé jusqu'à la zone Espale à Sausheim à certains horaires :

##### • Modification de l'itinéraire :



A compter du lundi 30 août 2021, l'itinéraire de la ligne C6 est modifié entre les arrêts « *Italie* » et « *Carrefour Île Napoléon* » qui sera déplacé avenue de Fribourg. Par conséquent, les arrêts « *Lyon* » et « *Berne* » ne sont plus desservis par cette ligne (ils resteront cependant desservis par la ligne 9 comme auparavant).

Deux nouveaux arrêts sont créés au niveau de la RD 201 : il s'agit de l'arrêt « *Pyrénées* » à proximité d'une zone commerciale et de restauration et de l'arrêt « *Bretagne* », également proche d'un secteur commercial.

##### • Prolongation jusqu'à la zone Espale à certains horaires :

Afin que la zone Espale puisse bénéficier d'une desserte régulière en bus, le terminus de la ligne C6 sera différent selon l'horaire.

- Du lundi au vendredi de 7h à 19h30, le terminus de la ligne sera réalisé au nouvel arrêt « *Espale* » situé avenue Konrad Adenauer.
- Avant 7h et après 19h30 du lundi au vendredi, ainsi que le samedi : le terminus de la ligne se fera à l'arrêt « *Carrefour Île Napoléon* »

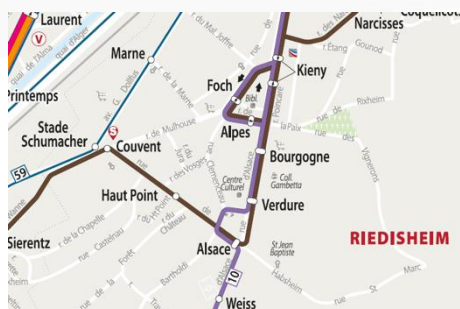
##### • Remplacement du service Chronopro Espale par une desserte régulière :

Ce nouveau parcours de la ligne C6 remplacera le service de transport à la demande Chronopro\* puisque la zone bénéficiera désormais d'une desserte régulière et continue effectuée en bus. Le service Chronopro prendra fin le vendredi 27 août 2021 inclus.



\*Les services Chronopro ainsi que Filéa sont les 2 solutions de transport à la demande du réseau Soléa : elles fonctionnent sur réservation préalable. Pour effectuer une réservation, une plateforme unique est accessible à l'adresse <https://tad.solea.info>

- **Chronopro** desservira désormais le seul secteur d'activités du Parc des Collines au départ de l'arrêt « **Bel Air** ».
- Le service **Filéa** complète ou se substitue au réseau bus sur plusieurs lignes du réseau aux heures de moindre affluence. Pour découvrir ces services, merci de consulter le site [www.solea.info](http://www.solea.info).



### 1.1.2 Ligne 11 : itinéraire modifié par la rue de Habsheim

A partir du lundi 30 août 2021, la ligne 11 passera par la rue de Habsheim et desservira à nouveau l'arrêt « **Haut Point** ».

La ligne ne desservira donc plus la rue de Mulhouse ni l'arrêt « **Jura** ».

Un nouvel arrêt « **Marne** » est implanté avenue Gustave Dollfus et sera desservi par la ligne 59.

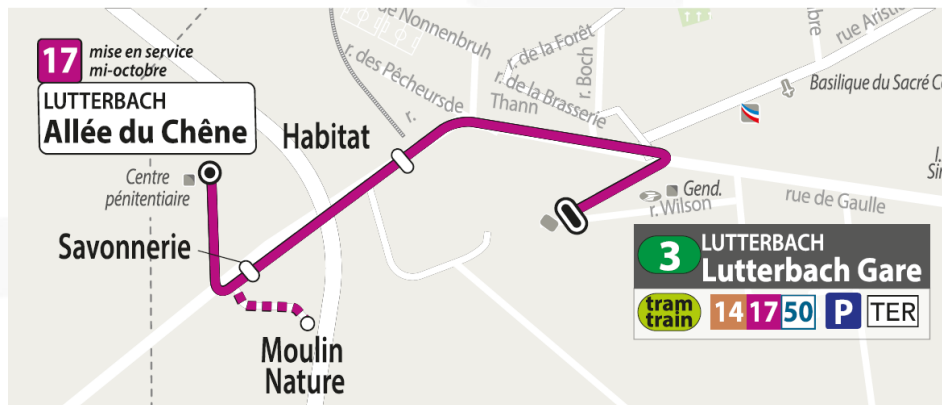
## 1.2 Une nouvelle ligne de transport activée à l'automne

### 1.2.1 Ligne 17 : desserte du futur centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach

Au cours du mois d'octobre 2021, le centre pénitentiaire Mulhouse-Lutterbach (CPML) ouvrira ses portes à Lutterbach. Nouveau site destiné à remplacer les maisons d'arrêt de Mulhouse et Colmar, il accueillera entre 500 et 800 personnes.

Pour permettre d'y accéder facilement en transport en commun, une nouvelle ligne sera mise en place à compter de l'ouverture au cours du mois d'octobre. **Portant le numéro 17, elle réalisera la liaison entre la gare de Lutterbach et le nouveau terminus « Allée du Chêne »** situé devant le centre pénitentiaire. Entre ces deux points d'arrêt, la ligne transitera par la zone d'activités la Savonnerie à Lutterbach.

**Une desserte ponctuelle du Moulin Nature** (Centre d'initiation à la Nature et à l'Environnement) sera également assurée par la ligne 17 avec deux allers-retours par jour.



La ligne 17, accessible aux personnes à mobilité réduite, circulera du mardi au samedi de 7h30 à 18h avec une fréquence de passage de 15 à 30 min. A Lutterbach Gare, cette ligne est en correspondance avec les lignes 3, Tram-train mais aussi TER, permettant ainsi un déplacement facilité aux voyageurs en provenance ou à destination de Colmar et Mulhouse.

A proximité de Lutterbach Gare (5 min à pied) transite également la ligne 8 (arrêt Brasserie) qui relie les communes de Lutterbach, Kingersheim et Wittenheim (correspondance avec la ligne 1 de tramway à Rattachement et Stade de Bourzwiller).

## 2. Contexte sanitaire : impacts sur l'offre et accès aux services Soléa

Dans un contexte sanitaire évolutif, Soléa a su, depuis plusieurs mois, adapter ses services au gré des mesures gouvernementales. Bon nombre de ces évolutions restent en vigueur à la rentrée 2021-2022.

### 2.1 Une offre de transport qui facilite l'accès aux centres de vaccination

#### 2.1.1 Déplacements avec le réseau régulier

Dans les communes bénéficiant d'une offre de transport régulière, **les habitants de 75 ans et +** devant rejoindre un centre de vaccination, bénéficient d'un aller-retour en tram ou bus gratuit pour se rendre à leur rendez-vous vaccinal.

**12 communes bénéficient par cette mesure** : Brunstatt-Didenheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Mulhouse, Pfastatt, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittelsheim et Wittenheim.

5

Les conditions d'accès sont les suivantes : lors du déplacement, être muni de sa carte nationale d'identité et de la convocation au centre de vaccination.





### 2.1.2 Service "Filéa Vaccination"

Dans les communes de Bollwiller, Staffelfelden, Morschwiller-le-Bas et Habsheim, un service de transport à la demande appelé "**Filéa Vaccination**" est actif. Il permet de rejoindre gratuitement un centre de vaccination de m2A.

Ce service étant spécifique aux destinations vaccinales, il ne peut être réservé via les moyens digitaux. La réservation doit se faire uniquement par téléphone au 03.89.66.77.99 : le standard téléphonique dédié est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 17h.

Pour bénéficier de ce service, il faut :

- **Être âgé de 75 ans et +**
- **Résider** à Bollwiller, Staffelfelden, Morschwiller-le-Bas ou Habsheim
- **Réserver** son trajet Aller et retour par téléphone au numéro Filéa 03.89.66.77.99
- Indiquer lors de la réservation son lieu de résidence, la date et l'heure de trajet souhaitées
- **Le jour du trajet**, se munir de sa carte nationale d'identité ET de sa convocation au centre de vaccination afin de la présenter au conducteur en montant dans le véhicule.

Informations pratiques sur le service *Filéa Vaccination* :

- Ce service fonctionne du lundi au samedi de 8h à 17h30
- La prise en charge du client est faite à votre domicile
- L'arrêt de descente au centre de vaccination est l'arrêt « **Palais des Sports** » à Mulhouse ou l'arrêt « **Espace Léo Lagrange** » à Wittenheim
- Délai de réservation : la veille avant 17h pour le lendemain.
- Pour les trajets du lundi matin et du samedi, la réservation est obligatoire avant 17h le vendredi

### 2.1.3 Gratuité du P+Tram Université pour les vaccinations réalisées au Gymnase Universitaire de Mulhouse

Les personnes se rendant au **centre de vaccination situé au Gymnase Universitaire de Mulhouse** bénéficient du stationnement gratuit au **Parking+Tram Université Soléa** à proximité (sur présentation d'une pièce d'identité et de la convocation au centre de vaccination).



## 2.2 Pour bien voyager ensemble : des règles sanitaires toujours en vigueur

### 2.2.1 Port du masque et gestes barrières

Depuis juin 2021, le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...). Il reste obligatoire dans les milieux clos (entreprises, magasins, transports...). En conséquence :

- **Le port du masque à l'intérieur des véhicules Soléa reste toujours obligatoire, de même qu'en agence commerciale ou bien lors des rendez-vous au siège de Soléa**
- Il n'est plus obligatoire aux arrêts et aux stations à **l'exception des arrêts du centre-ville de Mulhouse concerné par l'obligation récente de port du masque.**

L'obligation du port du masque est valable dans les bus, tramways et tram-trains du réseau ainsi que toutes les navettes et transports à la demande (Filéa, Chronopro) exploités par Soléa. **Le non-respect de cette obligation est sanctionnable par une amende de 135€.**

Un affichage est en place dans tous les véhicules, il rappelle les règles en vigueur et les précautions à appliquer lors des déplacements et notamment les gestes barrières.

**Information Pass sanitaire :** les réseaux de transports urbains ne sont pas concernés par les actuelles mesures gouvernementales liées au pass sanitaire.

**En conséquence, à ce jour le pass sanitaire n'est pas requis pour voyager avec le réseau Soléa**

### 2.2.2 Des véhicules toujours désinfectés quotidiennement

**Les procédures de nettoyage renforcées au virucide** et déployées en mars 2020 **se poursuivent quotidiennement** sur l'ensemble de la flotte du réseau et en agence commerciale. Cette mesure permet de contribuer à un environnement de voyage agréable et sain.

A nouveau, il est demandé à tous les clients-voyageurs de faire preuve de respect, **notamment en portant son masque à bord, en appliquant les gestes barrière et en adoptant un comportement civique autant que responsable pour la santé de tous.**

### 2.2.3 Services Soléa

#### 2.2.3.1 Agences commerciales

L'agence commerciale Porte Jeune accueille le public du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30 ainsi que le samedi matin de 9h à 12h15. Comme lors de la rentrée 2020, la capacité d'accueil indiquée à l'entrée est à respecter.

L'agence commerciale de la gare reste actuellement fermée.

#### 2.2.3.2 Accueil Soléa

L'accueil physique au siège Soléa, 97 rue de la Mertzau, est uniquement possible sur rendez-vous en contactant préalablement le 03 89 66 77 77 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

#### 2.2.3.3 Vente à bord des bus et achats de titres

**La vente à bord des est suspendue. Pour être en règle, l'achat de titres est donc à effectuer avant d'accéder aux véhicules et notamment :**



- Depuis l'application Compte Mobilité (ticket 1 Voyage valable 1h à **1,20 €** et abonnement mensuel Soléa)
- Via ticket SMS depuis votre téléphone mobile (Ticket 1 Voyage valable 1h à 1,40€ en envoyant par sms le mot clef « SOLEA » au numéro 93 068)
- Depuis l'application Soléa (M-ticket)
- Depuis la e-boutique Soléa (carnets de tickets et abonnements annuels et mensuels envoyés par voie postale)
- Auprès des commerçants « points de vente »
- A l'agence Porte Jeune
- Aux distributeurs de titres en station tram et ligne C4

#### 2.2.3.4 Service contentieux

L'accès au service contentieux est possible sur rendez-vous, au siège Soléa (97, rue de la Mertzau) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Pour prendre rendez-vous, il convient de contacter le 03 89 66 77 77.

A noter que le règlement des PV peut s'effectuer en ligne, depuis le site [www.solea.info](http://www.solea.info), par télépaiement et également à l'agence commerciale Porte Jeune (règlement uniquement).

## 3. Des mesures volontaristes et solidaires en faveur du pouvoir d'achat et de l'inclusion

### 3.1 Gel des tarifs des tickets et des abonnements Soléa

Voté en Conseil d'Agglomération au mois de mai 2021, le gel des tarifs Soléa a été une nouvelle fois appliqué pour la période juillet 2021-juillet 2022. La grille tarifaire Soléa reste ainsi identique aux tarifs votés en 2019 et d'ores et déjà « gelés » en 2020.

Pour mémoire, le réseau Soléa avait vu le tarif de ses tickets unitaires baisser lors du lancement du nouveau réseau de bus en 2019 alors que les abonnements restaient quant à eux, alignés sur les tarifs de 2018. Le poste de dépense relatif aux déplacements avec les transports en commun de l'agglomération s'inscrit ainsi dans la stabilité depuis 3 ans.

### 3.2 Mesure en faveur de l'inclusion

En complément du gel des tarifs, m2A a décidé de la gratuité du réseau Soléa pour l'accompagnant d'un client-voyageur détenteur d'une « carte d'invalidité » ou d'une « carte mobilité inclusion » (CMI).

Adoptée dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), cette mesure en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) vise à favoriser leurs déplacements sur le réseau Soléa grâce à la présence d'un accompagnant qui contribue à la sécurisation du trajet et participe à apporter davantage d'autonomie lors des trajets du quotidien.

Les conditions d'application de cette mesure sont les suivantes :

- Le client-voyageur PMR doit circuler muni d'un titre de transport valide (ticket ou abonnement) ainsi que d'une carte d'invalidité ou enfin, d'une carte mobilité inclusion (CMI).
- Son accompagnant bénéficie de la gratuité le temps de sa présence aux côtés de la personne PMR et ce quelle que soit la mention indiquée sur la carte d'invalidité ou la CMI de la personne accompagnée.





## 4. Bus au biogaz Naturel Comprimé : nouvelles livraisons et continuité des aménagements

### 4.1 Livraison de 7 nouveaux bus GNC

Après la réception et la mise en service commercial de 15 nouveaux bus fonctionnant au biogaz Naturel Comprimé (GNC) entre avril et juin 2021, **ce sont 7 nouveaux bus GNC qui seront accueillis à partir de septembre 2021** conformément à l'engagement de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en matière de transition écologique, énergétique et dans le cadre de son Plan Climat.



La loi relative à la transition écologique pour la croissance verte (LTECV) impose en effet aux collectivités territoriales d'acquiescer au moins 50% de véhicules à faible émissions dans le cadre du renouvellement de la flotte de transport publique. Avec sa stratégie ambitieuse de 100% de véhicules à faibles émissions engagée dès 2019, m2A concrétise la transformation et la modernisation du réseau de transport en commun avec le remplacement, à terme, de 100% des bus à moteur diesel.

**D'ici à 2024, la flotte de bus comptera plus d'une quarantaine de bus au biogaz : 26 bus standards et 15 bus articulés qui auront remplacé autant de bus diesel en fin d'exploitation.**

### 4.2 Les travaux de mise en conformité se poursuivent

De nombreux aménagements sur le site Soléa ont été rendus nécessaires préalablement à la mise en service des véhicules GNC et à leur exploitation. Certains de ces aménagements, se traduisant par des travaux de plus longue durée, se poursuivront durant cette année et notamment au niveau de l'atelier de maintenance bus et du remisage où des actions de mise en conformité s'étendent jusqu'en décembre 2021.

**Contact presse m2A**  
Transition écologique et énergétique  
**Clémentine BERLIVET**  
03 89 66 70 97 - 07 87 20 83 07  
Clementine.berlivet@mulhouse-alsace.fr

# Soléa

Votre réseau de transport  
est un service



**Soléa** - 97 rue de la Mertzau - BP 3148 - 68063 Mulhouse Cedex

Retrouvez-nous sur [www.solea.info](http://www.solea.info), sur notre application et suivez-nous sur les reseaux sociaux

